

Quelques conseils pour un usage citoyen d'une piscine privée



Quelques conseils pour un usage citoyen d'une piscine privée

Le parc de piscines privées ne fait peser aucun risque sur les réserves d'eau en Wallonie.

Il y a cependant un moment dans l'année où ces installations peuvent provoquer des problèmes sur les réseaux de distribution d'eau : lors du remplissage.

La distribution d'eau connaît également des « **heures de pointes** », comme le réseau routier, généralement entre 7h et 9h, 12h et 14h et de 18h à 21h.

Le remplissage simultané des piscines peut alors provoquer des baisses de pression ou des manques d'eau à certains endroits, comme de nombreux départs simultanés peuvent provoquer des embouteillages sur les routes.

Voici donc **quelques conseils pour que le remplissage de votre piscine** ne sollicite pas le réseau de distribution de votre quartier au-delà des volumes qu'il est capable d'acheminer à un moment donné :

- 🌀 En fonction des prévisions météo, prévoyez le nettoyage, le rinçage et le remplissage de votre piscine sur une période de **plusieurs jours**,
- 🌀 Privilégiez le remplissage de votre piscine **durant la nuit** (lorsque les consommations sont les plus basses),
- 🌀 S'il s'effectue en **journée, étalez le remplissage sur au moins 48h**.

Quelques conseils de bonne utilisation, notamment lors de la vidange



Certains organismes d'assainissement agréés n'acceptent pas le rejet des eaux de vidange directement à l'égout. Il faut donc se renseigner sur les prescriptions en la matière auprès de l'organisme actif sur le territoire.

Avec le soutien de

Bon à savoir :

1m³ d'eau = 1000 litres d'eau.

En Wallonie, 1 adulte consomme annuellement en moyenne 35m³ d'eau.